

**ATELIER SUR LE RENFORCEMENT DU PROCESSUS NATIONAL DE CONTROLE  
DE L'EXPLOITATION FORESTIERE ILLÉGALE ET DU COMMERCE ASSOCIE**

**Project MINFOF/OIBT/TRAFFIC : TFL-PD 003/09 REV.2 (M).**

**COMMUNIQUE FINAL**



*Photo de famille des participants © TRAFFIC*

**DOUALA, PENINSULA PLAZA HOTEL 27-28 NOVEMBRE 2012**

1. Sous le très haut patronage de **Son Excellence Monsieur le Premier Ministre, Chef du Gouvernement**, représenté par M. James ASUTAKAN TABETAH et en présence du Ministre des Forêts et de la Faune, représenté par M. Joseph NTSENGUE LEVODO, Délégué Régional des Forêts et de la Faune du Littoral, s'est tenu les 27 et 28 novembre 2012 à Douala en République du Cameroun, un atelier portant sur « **le renforcement du processus national de contrôle de l'exploitation forestière illégale et du commerce associé au Cameroun** ».

2. Les objectifs de cet atelier étaient les suivants :

- i. lancer officiellement la phase de renforcement des capacités des bénéficiaires dans le cadre de la mise en œuvre du projet “**renforcement du processus national de contrôle de l'exploitation forestière illégale et du commerce associé au Cameroun**” et communiquer au passage sur ce projet avec l'ensemble des partenaires au développement exerçant au Cameroun et dans certains pays voisins, lesquels pays ont été invités à participer à l'atelier ;
- ii. introduire les modules de formation sur le renforcement de la mise en application de la réglementation forestière ;
- iii. présenter l'état d'avancement de l'étude sur le flux et les circuits de commerce du bois au Cameroun ;
- iv. identifier la faisabilité de la mise en place d'un groupe d'experts en vue de faciliter la mise en application de la réglementation forestière ;
- v. identifier, mobiliser et capitaliser les expertises nationales pour le renforcement des capacités du personnel étatique intervenant dans la chaîne de contrôle de l'exploitation et du commerce des ressources ligneuses au Cameroun.

3. Y ont pris part :

- Des responsables centraux et extérieurs du Ministère des Forêts et de la Faune (MINFOF), prioritairement ceux impliqués dans le contrôle forestier ;
- Des responsables du Ministère de la Justice des pays d'Afrique Centrale (Cameroun, Congo, Gabon, RCA et RDC) ;
- Différents corps nationaux du maintien de l'ordre, à savoir : la Gendarmerie et la Police ;
- La Société Générale de Surveillance (SGS) partenaire de la Douane ;
- Des partenaires au développement : Fonds Mondial pour la Nature (WWF), Union Internationale de Conservation de la Nature (UICN), Programme Régional sur l'Environnement pour l'Afrique Centrale (CARPE), Centre International pour la Recherche Forestière (CIFOR), Agence Nationale d'Appui au Développement Forestier (ANAFOR), Observateur Indépendant (OI), Réseau des Institutions de Formation Forestière et Environnementale de l'Afrique Centrale (RIFFEAC), Chambre d'Agriculture, des Pêches et des Forêts ainsi que des représentants de la société civile et du secteur privé.

4. Les travaux se sont déroulés en quatre (04) étapes, notamment :
  - Etape 1 : ouverture et introduction de l'atelier, avec des allocutions solennelles d'ouverture et d'introduction des travaux, suivies de la présentation des résultats de l'étude sur le flux et les circuits de commerce du bois au Cameroun ;
  - Etape 2 : gouvernance, règlementation et légalité avec sept (07) présentations ;
  - Etape 3 : introduction aux modules avec six (06) présentations ;
  - Etape 4 : travaux en groupe.
5. La modération de l'atelier était assurée par M. Roger FOTEU, expert en gouvernance forestière et membre de l'équipe d'Audit Indépendant de l'APV/Cameroun.
6. La cérémonie solennelle d'ouverture a été marquée par trois allocutions : celles du Directeur Régional de TRAFFIC en Afrique Centrale, de Monsieur le Représentant Personnel du **Premier Ministre, Chef du Gouvernement** et du Délégué Régional des Forêts et de la Faune du Littoral.
7. Dans son allocution, M. Stéphane RINGUET, Directeur Régional de TRAFFIC en Afrique Centrale, a exprimé sa gratitude à l'adresse du MINFOF, remercié l'Organisation Internationale des Bois Tropicaux (OIBT) pour son soutien financier accordé au Projet générateur de l'atelier et à la bonne organisation de cet atelier et apprécié la collaboration entre TRAFFIC et CARPE, qui a permis la présence de représentants de cinq (05) pays de la sous-région Afrique Centrale à cet atelier, à savoir : la République du Congo, la République du Gabon, la République de Guinée Equatoriale, la République Centrafricaine et la République Démocratique du Congo. Le Directeur Régional de TRAFFIC en Afrique Centrale a salué la synergie entretenue avec la Mission de l'OI et qui a permis de réimprimer le document « *Introduction au nouveau code de procédure pénale, à l'élaboration et à la défense des procès verbaux de constat des infractions forestières en justice : guide à l'usage des Officiers de Police Judiciaire à compétence spéciale des Eaux et Forêts* », en faveur de tous les participants à l'atelier. M. Stéphane RINGUET s'est enfin réjoui de ce que TRAFFIC, à travers cet atelier, apporte sa contribution à la mise en place d'une dynamique de groupe d'experts, acteurs et représentants soucieux de la conservation des patrimoines forestiers nationaux du Bassin du Congo.
8. Prenant la parole, le Représentant du **Premier Ministre, Chef du Gouvernement** a adressé des souhaits de bienvenue à tous les participants. Leur présence à ces assises, s'est-il réjoui, témoigne de l'intérêt et de l'attention qu'ils accordent à la problématique objet de cet atelier. M. James ASUTAKAN TABETAH a souligné l'importance de l'atelier pour le Cameroun et mentionné l'intérêt particulier porté par le **Premier Ministère** aux thématiques et problèmes du secteur forestier. L'orateur a mentionné que **le Premier Ministre, Chef du Gouvernement** est prêt à appuyer toutes les initiatives susceptibles de concourir à la conservation des patrimoines nationaux, au relèvement de l'économie nationale et partant, au bien-être des populations. M. James ASUTAKAN TABETAH a enfin exprimé son espoir qu'au sortir de l'atelier, la panoplie de participants enregistrés, issue d'horizons divers, puisse contribuer pleinement aux travaux aux fins d'aboutir à des recommandations pertinentes, portées vers l'action.
9. M. Joseph NTSENGUE LEVODO, Délégué Régional des Forêts et de la Faune du Littoral, a ouvert les travaux par une réaffirmation de l'engagement du MINFOF à cheminer sur les voies de la bonne gouvernance forestière, avec pour acquis à ce jour et entre autres, la réalisation de la revue institutionnelle, la signature avec l'Union Européenne d'un Accord de

Partenariat Volontaire pour mettre plus efficacement en application la législation forestière nationale dans le cadre des échanges commerciaux avec l'Europe dans les domaines du bois et produits dérivés, la relecture de la loi forestière en cours, etc. Le Délégué régional a salué la grande participation des Administrations et partenaires invités, témoignage de l'importance que les hiérarchies respectives accordent à la gestion durable des écosystèmes forestiers. L'orateur a rappelé les attentes du Ministre des Forêts et de la Faune vis-à-vis de ces travaux, en terme de contributions positives des participants et dont certaines seront assurément inscriptibles dans le cadre de la révision en cours de la loi forestière et en terme de points essentiels devant orienter le choix et le développement des modules à dispenser dans le cadre du renforcement des capacités sectorielles en liaison avec la gestion forestière. Pour terminer son propos, M. Joseph NTSENGUE LEVODO a exprimé de façon particulière sa gratitude aux représentants des pays amis, qui ont par leur présence à l'atelier marqué leur souci, pour les questions liées à la gestion des ressources forestières dans le Bassin du Congo, deuxième réserve mondiale de bois.

10. Avec la prise d'une photo de famille, l'étape 1 d'ouverture a été clôturée par une auto présentation des participants, la validation de l'agenda de l'atelier et le rappel par le modérateur M. Roger FOTEU, des différents résultats attendus. Le Coordonnateur du Projet, M. Denis MAHONGHOL fera par la suite deux brèves présentations : la première pour décliner les objectifs et résultats attendus du Projet '*Renforcement du processus national de contrôle de l'exploitation forestière illégale et du commerce associé au Cameroun*', et la deuxième pour présenter l'état d'avancement de l'étude réalisée dans le cadre du Projet, relative au *flux et circuits du commerce du bois au Cameroun*
11. Une séance d'échanges sur ces présentations a ensuite eu lieu, ayant permis de clarifier les incompréhensions et d'apprécier à leur juste valeur toutes les remarques et suggestions sur l'étude, menée par TRAFFIC.
12. L'étape 2 qui avait pour objectif de présenter aux participants, d'une part, les initiatives en cours au Cameroun en matière de gouvernance forestière, réglementation et légalité et d'autre part, les outils relatifs à ces processus, a fait l'objet de sept (07) présentations, subdivisées en trois séries.
13. La série relative à la gouvernance et processus FLEGT, a regroupé les deux présentations ci-après:
  - i. '*Suivi de la gouvernance forestière*' par M. Edouard ESSIANE, Assistant Chercheur au CIFOR ; où la nécessité d'un suivi de la gouvernance forestière a été démontrée afin que soient instaurées une confiance des institutions et une légitimation de l'Etat ;
  - ii. '*Processus APV-FLEGT au Cameroun*' par M. Georges AMOUGOU ONDOUA, Chef de Service des Aménagements Forestiers au MINFOF et Point Focal MINFOF du Projet où un état des lieux succinct de la mise en œuvre de ce processus au Cameroun a été dressé et les problèmes rencontrés ont été relevés.
14. La série relative aux conventions internationales quant à elle, a fait l'objet de trois (03) présentations à savoir :
  - i. '*FLEGT & CITES et implications pour le Cameroun*' par M. Stéphane RINGUET ; où une introduction générale a été faite pour ces deux mécanismes internationaux avec des liens de mise en œuvre pour le Cameroun ;
  - ii. '*Gestion d'une espèce inscrite à l'annexe II de la CITES : Mise en place d'un observatoire de l'exploitation sur l'Assamela dans les concessions forestières et formation des Agents sur les outils de contrôle CITES au Cameroun*' par M. Narcisse

MBARGA, Point Focal CITES Flore à l'ANAFOR ; où la gestion d'une essence classée en l'occurrence l'*Assamela*, régulée par la CITES, a été présentée ;

- iii. '*Lacey Act - Due Diligence et implications pour le Cameroun*' par M. Chen HIN KEONG, Chef de Programme Forêts et Commerce de TRAFFIC ; où ce mécanisme, mis en place et applicable à tous les bois qui franchissent les Etats-Unis, a été présenté avec accent sur les lourdes sanctions et amendes affligeables aux contrevenants.

**15.** La série déclinant les outils de la gouvernance quant à elle, a regroupé deux présentations dont les thèmes étaient les suivants :

- i. '*Standard sous régionaux FSC pour le Bassin du Congo (notions de bases)*' par M. Norbert SONNE, Chargé de Programme Forêts de WWF-CCPO; où une présentation du processus ayant conduit à l'élaboration de ces standards a été faite, ainsi que la suite à donner, relative à la déclinaison au niveau national ;
- ii. '*Présentation du cadre de vérification de légalité GFTN-WWF/TRAFFIC*' par M. Chen HIN KEONG, Chef de Programme Forêts et Commerce de TRAFFIC ; où le cadre de vérification de la légalité établi par WWF-GFTN et TRAFFIC a été présenté, ainsi que ses utilités.

**16.** Les réactions enregistrées lors de cette étape ont permis aux présentateurs d'apporter plus de lumière aux thématiques présentées. De même, des échanges d'expériences entre pays ont été enregistrés en matière de contrôle forestier et initiatives d'internalisation du secteur artisanal/informel dans le secteur formel.

**17.** L'étape 3 qui a été consacrée à la présentation des moutures de modules de formation élaborés dans le cadre du Projet, avait pour objectif de susciter des réactions de la part des participants en vue d'améliorer lesdites moutures. Ainsi cinq (05) modules de formation sur les six (06) développés<sup>1</sup> ont été présentés par les différents consultants commis à leur développement, à savoir :

- Module 1 : « Loi forestière et réglementation du secteur forêts au Cameroun » – Par Mme Precillia NGOME ;
- Module 2 : « Suivi des opérations forestières et système de contrôle au Cameroun » – Par M. Robert NKWINKWA ;
- Module 4 : « Rôle de la Sureté Nationale dans la mise en application de la réglementation forestière » – Par M. Alain Noé BAKOUBA ;
- Module 5 : « Rôle de la Gendarmerie Nationale dans la mise en application de la réglementation forestière » – Par M. Cyrille EKOUMOU ;
- Module 6 : « Rôle de la Justice dans la mise en application de la réglementation forestière » – Par M. Alain Bernard ONONINO.

**18.** C'est le lieu de noter qu'un sixième exposé a été présenté par la SGS, portant sur le thème '*déclarations douanières en collaboration avec la SGS*' par M. Marcellin TANGA ; où le contrat entre la SGS et le Cameroun, le mandat d'appui de cette Structure à la Douane ainsi que les documents généralement émis par la SGS ont été évoqués.

**19.** L'étape 4, relative aux travaux en groupes a connu la mise en place des trois (03) groupes de travail suivants :

<sup>1</sup> Empêché pour des raisons professionnelles, le Consultant de la Douane n'a pu faire le déplacement de Douala pour présenter le module 3 : « Thématiques de la Douane », lors de cet atelier.

Groupe 1 : *Mise en Place d'un Comité de Coordination pour le suivi de la mise en application de la législation forestière ;*

Groupe 2 : *Partage d'information et des données entre les différentes parties prenantes du secteur forestier ;*

Groupe 3 : *Clarification et harmonisation des prérogatives et procédures de contrôle de l'exploitation forestière et du commerce du bois.*

- 20.** Le groupe 1 devait répondre aux questions suivantes : i) Quelle stratégie adopter pour qu'une décision politique de haut niveau (Premier Ministre) puisse être prise afin que les parties prenantes, membres de ce Comité de coordination soient désignées et que le Comité soit opérationnel (composition, désignation)? ; ii) Quelles mécanismes de financement mettre en place afin d'assurer le fonctionnement et la pérennité de ce Comité ?
- 21.** Le groupe 2 devait répondre aux questions suivantes : i) Quel système de collecte et de partage de l'information développer entre les parties prenantes du Comité de coordination? ; ii) Comment effectuer la diffusion des différentes informations du secteur forestier au grand public pour s'assurer de la transparence et de l'efficacité de cette action ?
- 22.** Le groupe 3 devait répondre aux questions suivantes : i) Quelles sont les principales questions et/ou difficultés rencontrées sur le terrain en matière de suivi et contrôle des opérations forestières, par les parties prenantes? ; ii) Quelle démarche doit-on adopter pour appliquer les textes, procédures et prérogatives des différents acteurs intervenant dans le secteur du suivi des opérations forestières et du contrôle forestier?
- 23.** Après discussions autour des restitutions en plénière, les recommandations suivantes ont été enregistrées pour leur mise en œuvre dès 2013 :
1. Sous la supervision du MINFOF, le Point Focal MINFOF du Projet et le Coordonnateur devront diligenter la mise en place et l'opérationnalisation du Comité de Coordination (élaboration du projet d'arrêté portant création et fonctionnement de ce Comité de Coordination) dans un délai maximum de trente (30) jours ;
  2. Le MINFOF devrait faire du lobbying auprès du Premier Ministre en faveur de la création de ce Comité de Coordination, auquel devrait faire partie l'ensemble des acteurs impliqués dans le contrôle forestier ;
  3. Le MINFOF devrait inscrire le budget de fonctionnement du Comité de Coordination dans ses Plans de Travail Annuels (PTA), afin de garantir la pérennité de ce Comité ;
  4. Le MINFOF, avec l'appui des Bailleurs de fonds, devra mobiliser les ressources/moyens additionnels nécessaires au fonctionnement du Comité de Coordination une fois qu'il sera opérationnel ;
  5. Toutes les parties prenantes devront souscrire au principe de partage de l'information de façon permanente, les parties prenantes poursuivant la rétention de l'information et/ou s'attendant à la mise à disposition délibérée d'informations erronées devront être sanctionnées conformément aux lois en vigueur ;
  6. La mise en place du Système de Traçabilité du Bois du Cameroun (STBC/APV) doit être finalisée ;
  7. Le MINFOF en collaboration avec les autres acteurs, doit mettre en place des check points mixtes avec tous les corps concernés (MINFOF, Police, Gendarmerie, Finance) à l'entrée des grandes agglomérations ;
  8. Le MINFOF devra capitaliser sur l'existence des radios rurales pour véhiculer l'information forestière ;
  9. Le MINFOF devra harmoniser le suivi écologique des espèces fauniques ;

10. Le MINFOF devra améliorer le statut du contrôleur forestier ;
11. Le MINFOF devra restreindre les transactions forestières, à défaut de les supprimer.

Ces recommandations font ressortir les trois constats/considérations majeurs ci-après :

- A. En vue d'une lutte plus efficace contre la spoliation des ressources forestières, les formations envisagées doivent impliquer pleinement les universités et instituts supérieurs où se retrouvent les jeunes, fleurons de nos pays de demain.
  - B. Une réelle synergie entre les administrations interpellées en matière de contrôle forestier (MINFOF, Justice, Finances, Police, Gendarmerie, etc.) a besoin d'être instaurée et devra respecter la logique des quatre 'R' à savoir : définition des **Rôles** de chacune des parties et de ses **Responsabilités** ; bien évaluer les **Ressources** devant maintenir un état de **Relation** propice à l'atteinte des résultats escomptés.
  - C. La nécessité de consolider au niveau de la loi en cours de relecture, le mode opératoire de la saisine des autres parties prenantes du contrôle par l'Administration forestière.
- 24.** L'honneur est revenu à M. Stéphane RINGUET, Directeur Régional de TRAFFIC en Afrique Centrale, de prononcer le mot de clôture de l'atelier. En exprimant une fois de plus toute sa gratitude au MINFOF et à l'OIBT pour leurs appuis à l'organisation de cet atelier, l'orateur a réitéré ses remerciements à tous les participants et apprécié à son juste titre la qualité du travail abattu pendant ces deux jours d'intense activité.

**Fait à Douala le 28 Novembre 2012**

**Les Participants.**